

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023



Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.

Effectifs

- 83 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023
 - > 58 fonctionnaires
 - > 5 contractuels permanents
 - > 20 contractuels non permanents



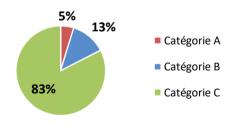
- 5 contractuels permanents en CDI
- Précisions emplois non permanents
 - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
 - ⇒ 95 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
 - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

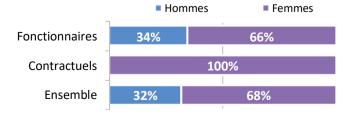
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	21%		19%
Technique	62%	40%	60%
Culturelle	7%		6%
Sportive			
Médico-sociale	7%	60%	11%
Police	2%		2%
Incendie			
Animation	2%		2%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut



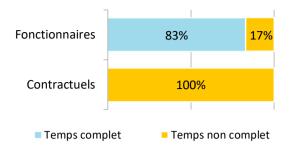
Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	54%
Adjoints administratifs	13%
ATSEM	8%
Assistants d'enseignement artistique	6%
Rédacteurs	5%

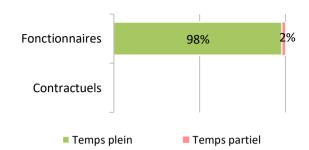
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2023

Temps de travail des agents permanents .

Répartition des agents à temps complet ou non complet



 Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	100%	
Culturelle	50%	
Technique	19%	100%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel3% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moy des agents pe		Pyramide des âges des agents sur emploi permanent						
Fonctionnaires	48,88	da 50 ann at c						
Contractuels	F4 F0	— de 50 ans et +	16%					41%
permanents	54,50							
Ensemble des	49,33	de 30 à 49 ans	16%				24%	
permanents	45,55		20/3				1 - 1/3	
Âge moy		de - de 30 ans			3%			
des agents non	permanent							
Contractuels non	ractuels non 37,50					■ Hon	nmes 📓 Fem	mes
permanents	2.,50	* L'âge moyen est calculé sur la base des tranc			des tranches d'âge			

Équivalent temps plein rémunéré

→ 70,56 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

> **53,80** fonctionnaires

> 3,26 contractuels permanents

> 13,50 contractuels non permanents

128 419 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A
Catégorie B
Catégorie C

Catégorie C

Catégorie C

Catégorie C

— Positions particulières

Aucune position particulière

Mouvements

En 2023, 6 arrivées d'agents permanents et 2 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 1	Effectif physique au 31/12/2023		
59 agents	63 agents		

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023					
Fonctionnaires 7 7,4 %					
Contractuels	→	0,0%			
Ensemble	7	6,8%			

Principales causes de départ d'agents permanents

	50%
Départ à la retraite 5	50%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Recrutement direct	83%
Voie de mutation	17%

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- 5 lauréats d'un examen professionnel nommés
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 26 avancements d'échelon et 5 avancements de grade

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

- Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 51,67 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	6 124 795 €	Charges de personnel*	3 164 577 €	\Rightarrow	Soit 51,67 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	1 693 843 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	287 036 €	326 802 €
IFSE:	160 458 €	320 802 €
CIA:	46 170 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	5 434 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	8 193 €	
Supplément familial de traitement :	15 450€	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0€	

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Caté	Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	
Administrative	S		35 243 €		27 843 €		
Technique	S				26 514 €	S	
Culturelle			36 708 €				
Sportive							
Médico-sociale	S			S	27 284 €	S	
Police					S		
Incendie							
Animation					S		
Toutes filières	51 178 €		35 963 €	S	27 013 €	S	

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

→ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 16,95 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations : Fonctionnaires 16,72% Contractuels sur emplois permanents 20,03% Ensemble 16,95%

- □ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- Aucune information sur le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire
- 143,41 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- 235,5 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2023

→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires					Contractuels sur emploi permanents						
		Femmes			Hommes			Femmes			Hommes	
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	S	S		S	s							
Catégorie B	4 038 €	656€	14%				S	S				
Catégorie C	2 197 €	839€	28%	2 522 €	796€	24%	S	S				

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

- Absences

- En moyenne, 29 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire
- > En moyenne, 191,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,71%	52,55%	8,51%	1,68%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,94%	52,55%	11,48%	1,68%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,94%	52,55%	11,48%	1,68%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- → 49,3 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

- Accidents du travail

 Aucun accident du travail déclaré en 2023

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

→ FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

→ DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

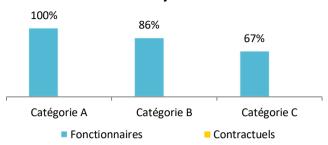
DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité ne dispose pas d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Formation

 En 2023, 65,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



> 27 948 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	65 %
Frais de déplacement	6 %
Autres organismes	28 %

Aucun jour de formation suivi par des agents permanents en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> Aucun jour de formation

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance	
Montant global des participations	1 657 €	6 127 €	
Montant moyen par bénéficiaire	104€	113€	

 Aucune prestation en faveur de l'action sociale de la collectivité

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2023

Précisions méthodologiques

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : mars 2025 Version 1

^{*} Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.